



Campagne REER Fonds de solidarité FTQ

La tournée annuelle du Fonds de solidarité FTQ est bien entamée !

Au cours des deux prochaines semaines, des collègues spécialement formés s'arrêteront dans les établissements suivants. N'hésitez pas à leur poser vos questions !

6 février

École Joseph-De Sérigny

7 février

(AM) École Armand-Racicot

(PM) École Sainte-Claire

(Longueuil)

École Saint-Laurent

8 février

École George-Étienne-Cartier

École Paul-De Maricourt

11 février

École Hubert-Perron

École Saint-Romain

12 février

École D'Iberville

13 février

CÉA Antoine-Brossard

École Marie-Victorin (Brossard)

(PM) École Marie-Victorin-de l'Herbier

(AM) École Marie-Victorin-du-Jardin

14 février

(AM) École alternative des Quatre-Saisons

(AM) École Lajeunesse

(PM) École Monseigneur-Forget

(PM) École Rabeau

École régionale du Vent-Nouveau

15 février

(AM) Annexe de l'école Maurice-L.-Duplessis

École internationale Lucille-Teasdale

(PM) École Saint-Joseph

18 février

École Pierre-D'Iberville

20 février

École des Petits-Explorateurs

21 février

École secondaire de l'Agora

22 février

École Christ-Roi

Parlons des contraintes particulières et exceptionnelles

Lors de l'assemblée des personnes déléguées du 5 février, il a été décidé à l'unanimité de déposer cette lettre aux conseils de participation des enseignantes et des enseignants (CPEE) et aux conseils d'établissement afin de dénoncer la modification de dates pour la passation de l'épreuve de français écrit en 4^e année.

« Le 30 octobre 2018, dans le cadre de la rencontre du comité de participation professionnelle (CPP), les représentants de la Commission scolaire déposaient aux enseignants, aux fins de consultation, le document « Calendrier des épreuves de fin d'année ». C'est à ce moment que nous apprenions que le département des Ressources éducatives avait décidé de modifier les dates de passation des épreuves uniques de français écrit de la 4^e année du primaire. En effet, les examens de production écrite, prévus du mardi 4 juin au jeudi 6 juin 2019, ont été mis à l'horaire de la façon suivante :

- Mardi 4 juin : mise en situation
- Mercredi 5 juin : pause
- Jeudi 6 juin : plan et rédaction du brouillon
- Vendredi 7 juin : correction et mise au propre

C'est par prévention que le département des Ressources éducatives a justifié ces changements de dates. En somme, il affirmait qu'il faudrait possiblement accommoder certains élèves qui risqueraient de s'absenter en raison de leur pratique religieuse durant la journée du 5 juin.

À la suite de cette rencontre, les enseignantes et les enseignants de chacun des milieux ont pu analyser le calendrier des épreuves de fin d'année. Les changements de dates des épreuves de 4^e année ont suscité beaucoup de réactions parmi les enseignantes et les enseignants puisque d'un point de vue pédagogique, ils ne pensaient pas que cela soit dans l'intérêt primordial des élèves. Le 17 janvier, les représentants des enseignants ont présenté aux membres du comité de participation professionnelle (CPP) la recommandation unanime des enseignantes et des enseignants de conserver les dates prescrites par le Ministère.

Malheureusement, aucune des recommandations soumises aux Ressources éducatives n'a été retenue.

Aujourd'hui, donc, nous soulevons ce point à notre rencontre, afin de vous faire part de notre désaccord avec cette décision. **Nous ne considérons pas que les changements apportés au calendrier des épreuves de 4^e année en français écrit répondent à des contraintes particulières et exceptionnelles**, comme mentionné dans l'Info/Sanction n° 18-19-12 du MÉESR. Bien que la Direction de la sanction des études précise que ces modifications soient tolérées, nous nous questionnons sur le fait que la Commission scolaire impose ce choix par prévention et non en réponse à une réelle problématique soulevée par les milieux.

D'un point de vue pédagogique, nous demeurons convaincus que l'insertion d'une journée de pause entre la mise en contexte de l'épreuve d'écriture et la rédaction du brouillon ne répond pas aux besoins de la très grande majorité des élèves concernés. Le contexte d'évaluation de fin d'année engendre beaucoup d'anxiété chez les jeunes et cela nécessite énormément de préparation de la part des enseignantes et des enseignants pour soutenir leurs élèves. Amorcer la session des examens, pour ensuite y mettre une pause, puis y revenir de nouveau, n'est pas une pratique pédagogique optimale. Il est évident que le fait de procéder de cette façon aura des conséquences diverses auxquelles les enseignantes et les enseignants devront pallier. Et comme chaque enfant se développe différemment et qu'il faille répondre de façon spécifique à ses besoins, nous savons que le déroulement de ces examens deviendra variable et donc, la situation ne sera pas équitable pour tous les élèves.

Les Ressources éducatives nous ont expliqué la procédure qui indique, entre autres, qu'il est interdit de parler de l'épreuve ou de revenir sur les concepts lors de la journée de pause ! Mais que répondrons-nous aux élèves qui auront oublié ou qui auront perdu le fil conducteur de la mise en contexte ? Comment

[Suite au verso](#)



Parlons des contraintes particulières et exceptionnelles (suite)

pourrions-nous optimiser la démonstration de la compétence du français écrit des élèves, sans passer par une reprise minimale de l'intention d'écriture et des exigences associées en tenant compte des restrictions de temps prescrites dans le guide d'administration ? De plus, nous pensons que la décision de changer les dates de ces examens ne tient pas compte des besoins particuliers des élèves à risque et en difficulté ainsi que des adaptations qui doivent être appliquées pour eux lors des périodes d'évaluation.

Nous comprenons les efforts d'accommodement dans le cadre des droits de la personne que la Commission scolaire tente de mettre en place en apportant une modification au calendrier des examens de fin d'année. Toutefois, nous estimons que cela se fera au détriment de la majorité des élèves. Fondamentalement, la Commission scolaire ne possède aucune donnée statistique qui démontre que le nombre d'enfants devant s'absenter pour des raisons religieuses représente une réalité particulière et exceptionnelle dans notre milieu.

Nous avons reçu, le 4 février, les données de la Commission scolaire liées au taux d'absentéisme du 15 juin 2018, date de la fin du Ramadan cette année-là. Il y a, certes, une augmentation des absences dans certains milieux, mais les données ne font état d'aucun motif pour ces absences. Il est important de savoir qu'il n'y avait pas d'épreuve du Ministère à cette date

l'an dernier et qu'il s'agissait d'un vendredi. Nous considérons donc que la Commission scolaire ne dispose pas de données justifiant sa décision qui, rappelons-le, aura des conséquences sur un grand nombre d'élèves. Nous acheminerons donc de nouveau notre demande aux Ressources éducatives de la Commission scolaire et nous sollicitons votre appui aux propositions suivantes :

Les enseignantes et les enseignants proposent à la Commission scolaire d'annuler la modification de l'horaire de l'épreuve écrite de français de 4^e année du primaire et que la passation se déroule comme prévue les 4, 5 et 6 juin 2019.

Les enseignantes et les enseignants demandent à la Commission scolaire de procéder, pour la présente année, à une collecte de données qui permettra de quantifier le nombre d'élèves absents en raison de leur pratique religieuse et ainsi de déterminer, selon les chiffres, si nous faisons effectivement face à une réalité majoritaire, laquelle nécessitera la mise en place de mesures particulières et exceptionnelles pour les années futures.

Il n'est pas trop tard pour remédier à cette situation. »

Les versions de cette lettre à déposer au CPEE et au C.É. sont disponibles à syndicatchamplain.com

Caroline Manseau

Soirée des femmes

Souper-conférence
« Je me suis choisie »
Ingrid
Falaise



Pour souligner la Journée internationale des droits des femmes 2019, vous êtes convié à un souper-conférence avec madame Ingrid Falaise, comédienne, conférencière et auteure des ouvrages *Le Monstre* et *Le Monstre-La suite*. Une soirée à ne pas manquer !

Saint-Hubert

le mardi 26 février dès 18 h

Valleyfield

le mercredi 27 février dès 17 h

Détails et inscription sur notre site Internet, dans l'onglet « Inscriptions ».

Assurance collective Invitation à la consultation liée à l'appel d'offres

La CSQ entame un processus d'appel d'offres pour le régime d'assurance collective. Une grande opération de consultation est donc déployée pour vous permettre de vous exprimer à l'égard du contenu du régime d'assurance.

Il y aura une rencontre d'information le 20 février 2019, à 19 h, au bureau de Saint-Hubert. Inscription sur notre site Internet, dans l'onglet « Inscriptions ».

Il est aussi possible de donner votre opinion en ligne en vous

rendant à l'adresse suivante : assurances.lacsq.org.

Vous aurez besoin de votre adresse courriel et du code du Syndicat de Champlain qui est le Z26. Vous recevrez par courriel un code d'inscription afin de pouvoir répondre au questionnaire électronique de consultation.

Remplir ce questionnaire, c'est se donner la chance d'avoir un régime d'assurance à notre image !

EN BREF

Tempête, élection et autres situations imprévues

Est-ce que les suppléants occasionnels sont rémunérés lors d'une fermeture d'école causée par une situation d'urgence ?

Oui. L'entente locale, à la clause 5-11.06 précise que lorsqu'une situation d'urgence causée par une intempérie oblige la Commission à suspendre le transport scolaire, l'enseignant normalement tenu d'exercer sa tâche n'a pas à se présenter au travail. Il est rémunéré comme s'il avait été réellement en fonction. Cette disposition s'applique aux suppléantes et suppléants occasionnels dont les services avaient été initialement requis par la direction cette journée-là.

Si mon absence était déjà prévue cette journée, est-ce que je perds une journée de ma banque de maladie ?

Effectivement. Si vous aviez un rendez-vous ou si vous étiez malade, le congé sera soustrait de votre banque.

Qu'arrivera-t-il si la Commission scolaire ferme pour une 3^e journée ?

Cette année, la Commission a été fermée pour les élections du 1^{er} octobre et pour la tempête du 24 janvier. Puisque notre entente locale prévoit une banque de 2 journées pour pallier aux situations imprévues entraînant une fermeture d'école, exceptionnellement, cette année, si une autre situation imprévue survenait, les élèves auraient 179 jours de classe.



Info-enseignant
tél. : 450-462-2581 / 1-800-361-5101
télécop. : 450-462-4534

syndicatchamplain.com

Les articles non signés sont de Maude Messier (mmessier@syndicatdechamplain.com)